

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE NICOLET-YAMASKA
Municipalité de Saint-Célestin (paroisse)

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU DE RÈGLEMENT #2022-04

Avis est par les présentes donné par le soussigné, greffier-trésorier de la susdite municipalité que le règlement numéro 2022-04 Règlement constituant un comité consultatif d'urbanisme a été adopté lors de la séance ordinaire tenue le 4 avril 2022 à 19h30. Il entrera en vigueur conformément à la loi.

Ce règlement est disponible au bureau de la municipalité durant les heures d'ouverture ou sur le site internet de la municipalité.

Donné à Saint-Célestin, ce 11^e jour d'avril 2022.



Donald Brideau
Directeur général | Greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Donald Brideau, directeur général & greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Célestin (paroisse), certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 11 avril 2022 entre 12:00 et 17:00 heures.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 11 avril 2022.



Donald Brideau
Directeur général | Greffier-trésorier